

Fiche technique

Transfert du siège de la Trésorerie de Montbazon vers Sorigny Nouvelle dénomination de la Trésorerie

1 - Rappel du contexte

La Trésorerie de Montbazon occupe actuellement des locaux sis 12, rue de Monts à Montbazon, dont la commune est propriétaire.

En 2012, le maire de Montbazon a informé la DDFiP d'Indre-et-Loire du non-renouvellement du bail de location en 2014.

La recherche de nouveaux locaux a été menée par la division logistique, en liaison avec France Domaine, sur l'arrondissement de Montbazon.

Parmi les propositions étudiées, celle de la communauté de communes du Val de l'Indre, en tant que bailleur de locaux situés dans la zone d'activités Isoparc à Sorigny, a été retenue en raison des commodités d'accès au site et des capacités logistiques offertes par les locaux neufs.

2 - Nouvelle implantation de la Trésorerie

La Trésorerie sera située 1, Place Antoine De Saint-Exupéry 37250 Sorigny. Les opérations de déménagement seront réalisées du 5 au 9 octobre 2015. Préalablement, l'équipe logistique aura procédé aux opérations de pilonnage des archives destinées à la destruction. La Trésorerie sera opérationnelle à compter du 9 octobre 2015 et changera de nom à cette même date, devenant la Trésorerie de Sorigny.

La Trésorerie de Sorigny relèvera de la RAN de TOURS.

3 - Volet logistique et budgétaire

Le bâtiment neuf, d'une superficie de 220 m² est composé de deux plateaux comprenant 4 postes de travail chacun, de deux bureaux individuels, d'un box d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), d'une salle d'archives et d'un espace repas.

Le montant du loyer annuel s'établira entre 21 750 et 22 000 euros et sera ajusté en fonction du chiffrage définitif des travaux.

Le poste sera équipé de mobilier neuf (bureaux et armoires basses) et, afin d'optimiser l'espace disponible, des placards seront aménagés en remplacement des armoires hautes. Enfin, l'équipement de l'espace restauration sera réalisé par la délégation départementale à l'action sociale.

4 - Volet sécurité

La Trésorerie sera équipée d'un guichet haut et d'un guichet PMR sécurisés ainsi que d'une grille de protection à l'entrée du public. L'entrée des agents s'effectuera à l'arrière du bâtiment et sera desservie par un cheminement spécifique.

Un système d'éclairage de nuit sur détection sera installé afin de dissuader les éventuels rôdeurs et de sécuriser l'accès des agents et leur départ.

Le site sera télésurveillé par la société TELSUD.

Le système anti-intrusion et anti-agression présenté à la cellule sûreté de la DGFIP, comprenant les boutons anti-agression, le clavier de mise en et hors service, audio et volumétries, a été validé.

Le local coffre ainsi que le coffre sont également sous alarmes (effet de sas).

Afin de permettre les dégagements de fonds par un véhicule blindé et d'éviter tout contact direct avec les agents, un trappon à tiroir a été installé.

Enfin, une boîte aux lettres sécurisée sera installée en façade.

5 - Volet ressources humaines

Le dispositif d'accompagnement de la mobilité géographique des agents, institué par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 et se traduisant par le versement d'une prime de restructuration de service (PRS), a vocation à bénéficier aux agents contraints de changer de résidence administrative à la suite d'une opération de restructuration de services ou de suppression de leur emploi.

Les opérations de création, de fusion et suppression de poste comptables, les transferts de siège et les transferts d'activité de poste comptables ouvrent droit au versement de la prime de restructuration en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2010, sous réserve d'une augmentation de la distance de leur domicile à leur nouveau lieu de travail et de demeurer en fonction dans leur nouvelle affectation au moins 9 mois.